Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215600172-20251126-2025113-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 Novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine - adjoints au maire, PERRON Eliane, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme Joséphine RIBAULT à Mme PERRON Eliane

Absente excusée : Mme BEGUIN Christelle

Absents : MM. LE POULICHET Yves-Marie, LE SOURD Guénaël, CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Eliane PERRON, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance.

Classement en E.R.P. bâtiment Industechnic : réalisation de l'autorisation de travaux

Mme Le Maire rappelle au Conseil que, l'achat du bâtiment appartenant à la société INDUSTECHNIC, avait pour objectif d'accueillir un pôle culturel, comprenant, outre la médiathèque, des salles de réunion et d'exposition. Mais préalablement à la définition du programme, et compte tenu des travaux réalisés par ailleurs, elle préconise d'entreprendre un aménagement pour compléter les salles de réunions mises, actuellement, à disposition des associations et autres. Cependant, elle précise que cela nécessite un changement de destination de l'immeuble et de déposer une Autorisation de Travaux pour en faire un E.R.P. (Etablissement recevant du Public). Tant que tel n'est pas le cas, le bâtiment ne peut être loué au regard de l'assurance. Pour se faire, elle propose de confier au cabinet Archiconcept la réalisation de ce dossier avec un devis de 3 800 € H.T., sachant que le devis prévoit aussi une mission de suivi de travaux mais le bureau municipal préconise d'attendre avant de la retenir. Sachant qu'une partie des travaux peut être faite en régie. Elle précise que c'est ce cabinet qui a travaillé à la conception du bâtiment et donc qu'il le connait bien.
Le dossier ainsi constitué sera adressé à la commission de sécurité en espérant une instruction rapide. En attendant, l'accès se fait sous sa responsabilité et l'engage d'où une attention portée sur l'usage fait.

Le Conseil, compte tenu des explications de Mme Le Maire et à l'unanimité

VALIDE le devis du cabinet ARCHICONCEPT pour la partie réalisation de l'A.T d'un montant H.T. de 3 800 € ;

AUTORISE Mme Le Maire à signer pour cette mission.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 3 décembre 2025
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 3 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance